

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 octobre 2000
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Points 36, 40, 41 et 85 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-cinquième année

Bethléem 2000

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

**Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter
sur les pratiques israéliennes affectant les droits
de l'homme du peuple palestinien
et des autres Arabes des territoires occupés**

**Lettres identiques datées du 16 octobre 2000, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Comme suite à mes cinq dernières lettres, datées des 29 septembre et 2, 4, 9 et 12 octobre 2000 (A/55/432-S/2000/921, A/55/437-S/2000/930, A/55/450-S/2000/957, A/55/466-S/2000/971 et A/55/474-S/2000/984, respectivement), j'ai le regret de vous informer une fois encore qu'Israël, puissance occupante, poursuit sa campagne de terreur contre le peuple palestinien et continue de massacrer et de blesser des civils palestiniens. Israël, puissance occupante, persiste dans sa campagne au mépris le plus total de la résolution 1322 (2000) du Conseil de sécurité en date du 7 octobre 2000.

Entre le 9 octobre 2000, date de celle de mes lettres à laquelle étaient annexés les noms des martyrs tués entre le 4 et le 8 octobre 2000, et ce jour, les forces d'occupation israéliennes ont tué 11 Palestiniens encore, ce qui porte le nombre total des victimes à 87. (Les noms des martyrs figurent en annexe à la présente lettre.) Le nombre de ceux qui ont été blessés, dont beaucoup grièvement, a également augmenté, atteignant maintenant plus de 3 000.

Outre ce qui précède, Israël, puissance occupante, a multiplié les restrictions déjà draconiennes qu'il impose sur la circulation des personnes et des biens. À l'heure qu'il est, il fait peser un siège de fait sur l'intégralité du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, ce qui a déjà causé d'énormes difficultés à la population. Ce siège s'est notamment traduit par l'interdiction de l'espace aérien de

l'aéroport international de Gaza, ainsi que par la fermeture d'autres points de passage internationaux.

Nous regrettons que le Conseil de sécurité n'ait pas répondu le 12 octobre 2000 à notre appel tendant à ce qu'il se réunisse et agisse sans attendre. À ce stade, nous soulignons à nouveau qu'il est impérieusement nécessaire qu'Israël, puissance occupante, se conforme entièrement à la résolution 1322 (2000) du Conseil de sécurité, ainsi qu'à toutes les autres résolutions pertinentes du Conseil. Nous soulignons également que c'est au Conseil et à la communauté internationale tout entière qu'il incombe de faire le nécessaire à cet effet.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session, au titre des points 36, 40, 41 et 85 de l'ordre du jour, ainsi que du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Nasser **Al-Kidwa**

**Annexe aux lettres identiques datées du 16 octobre 2000, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Noms des martyrs tués par les forces de sécurité israéliennes
dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem
(mercredi 11 octobre-lundi 16 octobre 2000)**

Mercredi 11 octobre 2000

1. Sami Hassan Salameh (17 ans)
2. Karm Omar Qannan
3. Mohammad Ghassan Bouzieh
4. Maher Mohammad Mutlak

Jeudi 12 octobre 2000

1. Sami Fathi Abu Jazar (12 ans)
2. Khalil Lawrence Bader

Vendredi 13 octobre 2000

1. Monsour Taha Said Ahmed
2. Shadi Mohamad Al-Wadi

Dimanche 15 octobre 2000

Raed Yakub Hamouda

Lundi 16 octobre 2000

1. Misbah Abd El Qadar Abu Atik
 2. Muiad Usma Jawarish (13 ans)
-